

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 mai 2023

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-sept mai deux mille vingt-trois, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

MISE EN PLACE DE  
LA POLITIQUE  
D'ACHATS  
RESPONSABLES DE  
LA COMMUNE DES  
LILAS

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Mathias GOLDBERG, Nancy AGUILERA TORRES, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Daniel GUIRAUD par Lionel BENHAROUS, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Sonia Angel par Valérie LEBAS, Johanna BERREBI par Patrick CARROUER, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Simon BERNSTEIN par Christophe PAQUIS.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE.

SECRETAIRE : Guillaume LAFEUILLE



**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023****OBJET : MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES DE LA COMMUNE DES LILAS****LE CONSEIL,**

Sur proposition du Maire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,**VU** le Code de la commande publique,**VU** le guide interne de la commande publique,**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**

La politique d'achats de la ville des Lilas vise à assurer la recherche de la meilleure performance globale en termes d'achats et de qualité de service rendu aux Lilasiens tout en garantissant la sécurité juridique de la solution retenue. Les orientations de la politique d'achats Lilasienne concernent tout particulièrement le développement durable et l'achat responsable.

La politique d'achats responsables répond à quatre piliers transversaux

- améliorer l'efficacité de l'achat
- faciliter l'accès des TPE et PME aux marchés publics.
- faire de la commande publique un levier d'accélération de la transition énergétique et écologique,
- renforcer l'impact social positif de la commande publique,

**VU** le budget communal,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE 1 :** Adopte une politique d'achats responsables pour la ville des Lilas, présentée en annexe**ARTICLE 2 :** Abroge les délibérations n°D35/17 et n°D4/21.**ARTICLE 3 :** La présente délibération sera transmise au Préfet de la Seine-Saint-Denis, et publiée.

Délibération votée par 32 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention

Le Maire des Lilas

Lionel BÉNAROUS



Le secrétaire de Séance

Guillaume LAFEUILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20230524-D59-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

le 1<sup>er</sup> JUIN 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).